



Mondragon  
commune du vacalèse

COMMUNE DE MONDRAGON

## INFORMATION AUX FAMILLES

Pour donner suite au mouvement de grève du jeudi 5 décembre 2024, la commune de Mondragon met en place un service minimum d'accueil (SMA) maternelle et élémentaire au centre de loisirs en raison du nombre de déclaration d'intention de grève de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les enfants seront encadrés par le personnel municipal du service éducation.

Afin que la commune garantisse un encadrement adapté des enfants, une inscription est obligatoire en contactant le 04.90.40.82.51 ou par mail à l'adresse suivante : [accueil@mondragon.fr](mailto:accueil@mondragon.fr) en indiquant le nom, le prénom de votre enfant et de son enseignant ainsi que sa classe.

La garderie périscolaire et la restauration sont possibles pour les enfants inscrits au SMA.

Le transport scolaire ne sera pas assuré.

Nous remercions les familles de ne recourir au service minimum d'accueil qu'en cas d'impossibilité réelle d'organisation.

Le Maire,  
C. PEYRON

